

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le 09 avril, à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S, TOURNEMIRE.

ABSENT-EXCUSE : CAMPELS

Madame Sabine SERVIERES a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait le résumé de la précédente réunion.

Désignation du délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat Mixte AGEDI

N° 2014-04-09-01

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte-tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI de désigner un Délégué au Syndicat,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral N°DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du Préfet de Seine et Marne créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué AGEDI,

Après un vote,

L'assemblée a désigné :

Madame **Marie-Hélène CAVAILLES**

Comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupe intercommunal AGEDI

Désignation du délégué du Conseil Municipal auprès du CNAS

(Comité National d'Action Sociale)

N° 2014-04-09-02

La collectivité étant adhérente au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS), et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué pour une période de 6 ans (2014-2020).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DESIGNE

Madame Marie-Hélène CAVAILLES

en qualité de délégué élu.

Désignation du délégué du Conseil Municipal auprès du SMICA

N° 2014-04-09-03

La collectivité étant adhérente au SMICA, et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué pour la représenter.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DESIGNE

Madame Delphine CARLES-DUBOC

en qualité de délégué.

Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

N° 2014-04-09-04

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100 %**/ par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame BLANC Monique,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : **45.73 €**.

Délégations dans les organismes extérieurs

CTE COMMUNES	SIEDA	SIAH Vallée Dourdou	SYNDICAT EAU
COUFFIGNAL Sylvain	COUFFIGNAL Sylvain	GARY Jean-Pierre	GUIRAL Fabien
CAVAILLES Marie-Hélène	SERVIERES Philippe	TOURNEMIRE Francis	SERVIERES Sabine
		GARROTE Jérôme	PEGUES Jean
		PEGUES Jean	SERVIERES Philippe
AGEDI	SMICA	CNAS	CCAS
CAVAILLES Marie-Hélène	CARLES-DUBOC Delphine	CAVAILLES Marie-Hélène	CAVAILLES Marie-Hélène
			CARLES-DUBOC Delphine
			SAULES Christiane
			PEGUES Jean

Constitution des commissions communales :

ECOLE ENFANCE-JEUNESSE SERVICE A LA PERSONNE	BUDGET FINANCES APPEL OFFRE	TRAVAUX VOIRIE BATIMENTS COMMUNAUX
Marie-Hélène CAVAILLES	Marie-Hélène CAVAILLES	Jérôme GARROTE
Fabien GUIRAL	Sylvain COUFFIGNAL	Sylvain COUFFIGNAL
Delphine CARLES-DUBOC	Christian CAMPELS	Gérard RAYNAL
Colette CHINCHOLLE	Isabelle GARDIN	Jean-Pierre GARY
Gérard RAYNAL	Fabien GUIRAL	Francis TOURNEMIRE
Christiane SAULES	Christiane SAULES	Jean PEGUES
Sabine SERVIERES		

URBANISME	INFORMATION COMMUNICATION	
Sylvain COUFFIGNAL	Philippe SERVIERES	
Christian CAMPELS	Colette CHINCHOLLE	
Delphine CARLES-DUBOC	Fabien GUIRAL	
Marie-Hélène CAVAILLES	Sabine SERVIERES	
Isabelle GARDIN		
Philippe SERVIERES		

Monsieur le Maire propose de mettre en place une organisation avec des membres du conseil municipal qui joueront le rôle de référent. Ces référents sont des interlocuteurs privilégiés dans leur domaine de compétence. Le Maire, les adjoints ou les vices-président (e)s de commission pourront s'appuyer sur ces personnes pour l'analyse et les résolutions des problématiques qui seront présentées au conseil municipal.

REFERENT	
ECOLE	Fabien GUIRAL
SERVICE A LA PERSONNE	Delphine CARLES-DUBOC
JURIDIQUE	Christian CAMPELS
BATIMENTS	Gérard RAYNAL
VOIRIE	Jean-Pierre GARY
MATERIEL	Francis TOURNEMIRE

Responsable du personnel communal :

Sylvain COUFFIGNAL pour Françoise
Jérôme GARROTE pour Thierry
Marie-Hélène CAVAILLES pour Maryline et Laurence